



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4379^e séance

Vendredi 21 septembre 2001, à 15 h 10
New York

<i>Président :</i>	M. Levitte	(France)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Ahsan
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Hume
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Touré
	Maurice	M. Gokool
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

La situation en en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 14 septembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2001/868)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est reprise à 15 h 10.

M. Medjoub (Tunisie) : Monsieur le Président, je vais prendre exemple sur les trois orateurs qui m'ont précédé en début d'après-midi et être aussi bref que possible.

En remerciant MM. Petritsch et Klein pour leurs exposés, la Tunisie se félicite de l'évolution positive de l'ensemble de la situation qui favorise la réconciliation interethnique et jette les fondements d'institutions démocratiques stables pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais évoquer quelques points saillants des récents développements en Bosnie-Herzégovine qui, de notre avis, revêtent une importance particulière.

Premièrement, l'adoption de la loi électorale. C'est une étape décisive qui, de par sa teneur et sa symbolique, ouvre la voie à la réconciliation ethnique et prépare la Bosnie-Herzégovine à une vie politique plurielle et réellement démocratique en vue d'une intégration au processus européen.

Nous saluons également la création d'un Forum de concertation des partenaires réunissant le Bureau du Haut Représentant et le Conseil des ministres. Ce forum servira d'instance de consultation et de coordination, pour orienter le processus de décision dans l'intérêt de l'ensemble des habitants de la Bosnie-Herzégovine.

Deuxièmement, la réforme économique. Elle joue un rôle important pour assurer le succès de toute l'opération entreprise jusqu'à ce jour par la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. En effet, la croissance économique engendre le bien-être social qui renvoie à son tour à des activités constructives. Nous estimons, par conséquent, que le rééquilibrage du budget ne devra pas perdre de vue l'aspect social de cette question. Il est également urgent de chercher des solutions structurelles au problème du chômage. En effet, la création d'emplois est de nature à renforcer la cohésion sociale et faciliter la réconciliation ethnique.

Troisièmement, nous saluons les résultats positifs enregistrés dans le domaine de la réforme judiciaire. Il est primordial que le service de justice soit indépendant, impartial et non discriminatoire pour l'ensemble de la population bosniaque. Les justiciables doivent avoir la ferme conviction de la neutralité du corps magistral. C'est dans cet esprit que nous nous félicitons de

la signature du mémorandum d'accord entre les deux entités réglementant la nomination des juges et procureurs.

Quatrièmement, le retour des communautés minoritaires. C'est le véritable indicateur du succès de toute l'opération en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons que le premier semestre 2001 ait connu une augmentation importante du nombre des membres des minorités rentrantes.

Cinquièmement, la Tunisie accorde une importance particulière à la réforme et la modernisation du système éducatif, dont le but ultime est de favoriser la tolérance et le dialogue interethnique. Nous approuvons l'adoption d'une stratégie commune pour la modernisation de l'enseignement, et nous encourageons les parties à poursuivre leurs efforts en vue de mettre en oeuvre l'ensemble de la réforme. Il en est de même pour le dialogue interconfessionnel que le Haut Représentant a appelé, à juste titre d'ailleurs, à revitaliser.

Pour terminer, et j'ai promis d'être bref, je voudrais dire qu'en dépit de tous les succès enregistrés dans différents domaines, nous pensons que la Bosnie-Herzégovine a encore besoin d'un appui solide de la part de la communauté internationale. Cet appui est plus que nécessaire pour renforcer l'ensemble de l'édifice. Nous réitérons notre position selon laquelle tout désengagement prématuré comporte des risques certains pour l'ensemble de la région. Il est primordial que tout désengagement nécessite une stratégie de sortie élaborée qui prenne en considération l'ensemble de la situation dans les Balkans et la capacité de la Bosnie-Herzégovine de se prendre en charge.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue à M. Wolfgang Petritsch et nous le remercions de l'exposé très instructif qu'il nous a fait sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous le félicitons de l'excellente manière dont il a mis en oeuvre l'Accord de paix de Dayton/Paris, comme cela est indiqué dans son dernier rapport.

Nous saluons également la présence parmi nous de M. Jacques Paul Klein, et nous rendons hommage au travail réalisé par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, et notamment par le Groupe international de police (GIP). Les résultats qu'il a obtenus dans la réforme et la restructuration des organes chargés d'assurer le respect des lois, de la police en particulier, en Bosnie-Herzégovine, sont fort impressionnants.

Le rapport de M. Klein sur les progrès réalisés en ce qui concerne le programme général de la Mission est tout à fait réconfortant. Toutefois, nous avons pris note très attentivement de ses préoccupations dans certains domaines, et notamment en ce qui concerne le peu d'appui dont jouit la police.

L'Irlande se ralliant pleinement à la déclaration qui sera faite sous peu par le Représentant permanent de la Belgique au nom de l'Union européenne, je soulignerai quelques points qui nous intéressent tout particulièrement.

Depuis la signature de l'Accord de paix, des progrès considérables ont été réalisés en Bosnie-Herzégovine, et les confirmations données aujourd'hui par M. Petritsch à ce sujet sont particulièrement encourageantes. Des problèmes existent, toutefois, encore dans certains domaines et il est important que toutes les autorités concernées de la Bosnie-Herzégovine continuent dans la voie des réformes importantes en matière politique, des droits de l'homme et de la primauté du droit pour améliorer la situation de toute la population du pays.

La réforme économique est particulièrement importante pour faire face aux difficultés rencontrées dans la reprise économique, la production industrielle et dans le domaine du chômage, et également face aux différences qui existent entre les deux entités. Cette réforme renforcera la capacité d'autonomie du pays et l'aidera à remplir les conditions du plan d'intégration de l'Union européenne.

À cet égard, l'adoption de la loi électorale et la signature d'un mémorandum d'accord avec les pays de la région sont des événements extrêmement positifs.

Nous reconnaissons que des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne les réfugiés et les personnes déplacées, et nous nous félicitons des initiatives récentes qui ont été prises à cet égard. Toutefois, il est nécessaire d'enregistrer d'autres progrès sur cette question et sur l'application de la loi sur les biens fonciers. Ces deux éléments sont en effet indispensables pour assurer le retour à la normale de la région et la stabilité de celle-ci.

De même, si nous sommes encouragés par les progrès réalisés dans le domaine de la traite des personnes et des migrants illégaux, nous sommes préoccupés néanmoins par les problèmes non résolus, et dont les conséquences sont évidentes pour la stabilité, tant

de la Bosnie-Herzégovine que de l'ensemble de la région.

Enfin, l'Irlande est convaincue que la démocratisation et le développement de la Bosnie-Herzégovine sont de la plus grande importance pour la stabilité globale des Balkans. La réalisation d'une société multiethnique en Bosnie-Herzégovine encouragera la multiethnicité dans d'autres régions.

Nous pensons qu'il est fondamental de poursuivre la démarche régionale, et nous demandons instamment à tous les intéressés d'aider au renforcement des relations entre les États.

Je suis tout à fait d'accord avec M. Petritsch pour dire qu'il ne faut en aucun cas laisser la Bosnie-Herzégovine devenir un maillon faible de la chaîne régionale. Nous estimons, par ailleurs, que la communauté internationale doit continuer à intervenir en Bosnie-Herzégovine.

Il est essentiel que nous mettions encore davantage l'accent sur la nature et la forme de cette participation dans l'avenir. Nous devons penser à l'avenir – dans 5, 10 et 20 ans – et décider de façon coordonnée quel est le rôle que les diverses instances de la communauté internationale pourraient et devraient jouer. À cet égard, nous nous félicitons du travail réalisé par M. Petritsch avec les autorités bosniaques, le Conseil de mise en oeuvre de la paix et les organisations internationales; ainsi que des observations très révélatrices concernant la rationalisation faites par M. Klein, qui correspondent bien à notre propre façon de voir les choses.

Je suis tout à fait d'accord avec M. Petritsch pour dire que nous ne recherchons pas une stratégie de sortie en Bosnie-Herzégovine. Nous travaillons plutôt à trouver une stratégie d'entrée dans le contexte de la dynamique européenne au sens large. L'Irlande estime que le processus d'intégration à l'Union européenne est d'une importance cruciale à cet égard. En tant que membre de l'Union européenne, nous continuerons de participer pleinement à ce processus.

M. Ward (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à ceux qui ont pris la parole avant nous pour souhaiter la bienvenue à M. Wolfgang Petritsch et au Représentant spécial, M. Jacques Paul Klein, qui sont parmi nous aujourd'hui. Nous les remercions de leurs utiles exposés sur l'évolution récente de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous prenons note des

progrès accomplis depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général, notamment pour ce qui est du renforcement des institutions de l'État, de l'adoption de la loi électorale, de la croissance économique et du retour des réfugiés.

Il est clair que, sur le plan politique, il y a eu des progrès en Bosnie-Herzégovine. Les différentes entités travaillent ensemble dans un esprit de compromis pour le bien de leur pays. Nous nous félicitons de la consolidation des institutions de l'État et du renforcement des compétences, qui ont permis à la population de ce territoire de mieux contrôler le processus de prise de décisions. L'adoption de la loi électorale est l'un des récents succès qui ont été mis en lumière, et elle montre que la structure politique peut fonctionner efficacement. Il y a des problèmes qui découlent des forces nationalistes, qui restent encore à surmonter, problèmes qui ont une incidence sur le bon fonctionnement du Gouvernement et sur le climat de stabilité. Nous espérons qu'avec le temps, la notion d'une Bosnie-Herzégovine intégrée sera acceptée par tous, et que la voie sera ouverte à la réalisation de progrès encore plus importants.

Nous notons que la croissance et la réforme économiques sont des priorités pour l'avenir. Il importe que tous les efforts possibles soient faits pour encourager la croissance industrielle, les investissements étrangers et nationaux, et la réduction du taux de chômage qui est à l'heure actuelle extrêmement élevé. Nous appuyons les efforts déployés pour élargir le commerce régional, car les avantages économiques d'un tel élargissement pourraient être importants.

Plus il y a de progrès et de stabilité, plus on met l'accent sur le processus d'intégration européenne, qui est très important pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine et de la région tout entière. Nous notons que le rythme de la participation de la Bosnie-Herzégovine au processus d'intégration européenne demeure décevant. Nous encourageons le Haut Représentant à continuer de jeter les bases qui permettront d'atteindre cet objectif à long terme.

Le défi auquel la Bosnie-Herzégovine est maintenant confrontée est celui de la réconciliation; une véritable réconciliation, c'est-à-dire lorsque tous estiment que les erreurs du passé ont été réparées. Il semble y avoir encore un courant sous-jacent de tension ethnique dans le territoire. La rivalité politique entre groupes ethniques se poursuit, malgré les tentatives pour pro-

mouvoir l'intégration. Le rythme des progrès est entravé par la promotion constante de différences nationales et ethniques. Il faut faire tous les efforts nécessaires pour réduire les tensions. Nous nous félicitons des mesures prises actuellement en ce sens.

Nous notons que les poursuites contre les responsables des atrocités commises à Srebrenica ont commencé. Nous espérons que la justice l'emportera, et que ce processus contribuera aux efforts de réconciliation et rapprochera les groupes ethniques. Nous notons que les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine, à l'exception de ceux de la Republika Srpska, et d'autres gouvernements dans les Balkans coopèrent avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous encourageons une coopération accrue, car cela fait partie du processus de réconciliation. Il serait utile que M. Petritsch nous fasse part de la manière dont il perçoit l'incidence politique et sociale de la décision récente du Tribunal, aux termes de laquelle Radislav Krstic a été reconnu coupable de génocide dans le massacre de Srebrenica.

Le nombre de retours en Bosnie-Herzégovine est très encourageant. Nous notons l'observation du Haut Représentant selon laquelle le cadre juridique pour la rentrée en possession des biens et les retours en Croatie reste un élément clef pour débloquer les retours transfrontières entre la République fédérale de Yougoslavie, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons pleinement la création d'une entité chargée des retours, ainsi que les initiatives régionales. Il faudrait peut-être envisager l'adoption d'une démarche coordonnée à l'égard du retour des réfugiés. M. Petritsch pourrait-il nous donner des détails sur le nombre de réfugiés, par groupes ethniques, qui rentrent au pays?

Nous sommes extrêmement préoccupés par le triste tableau qu'a tracé M. Klein de la police civile et de la primauté du droit. À l'évidence, un système de justice crédible et la primauté du droit sont des éléments fondamentaux et indispensables pour jeter les fondements de la stabilité dans toute société civilisée. Nous sommes troublés par l'absence apparente de coopération de la part des dirigeants politiques. Les efforts déployés par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine pour réformer la police et lutter contre les activités criminelles doivent être appuyés et encouragés.

La Jamaïque continue d'appuyer le travail du Haut Représentant, de la Mission des Nations Unies en

Bosnie-Herzégovine et de la Force de stabilisation, qui vise à jeter les bases solides d'une démocratie efficace et durable.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais d'emblée remercier le Haut Représentant, M. Petritsch, et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Klein, pour leurs exposés détaillés d'aujourd'hui.

Depuis la dernière fois que le Conseil a examiné cette question, la situation en Bosnie-Herzégovine dans son ensemble est restée stable. Certains progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix. La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) a continué à obtenir des résultats positifs dans la restructuration des institutions de maintien de l'ordre en Bosnie-Herzégovine, en particulier la police. Nous nous félicitons de toutes ces réalisations.

En même temps, nous estimons qu'il y a toujours beaucoup à faire pour instaurer la paix en Bosnie-Herzégovine et reconstruire le pays. La communauté internationale a devant elle des tâches redoutables. Premièrement, comme dans d'autres situations graves dans les Balkans, la promotion de la réconciliation nationale est toujours la tâche la plus urgente pour reconstruire la Bosnie-Herzégovine et rétablir la paix et la stabilité dans la région. Nous espérons que la présence internationale en Bosnie-Herzégovine fera de nouveaux efforts pour atténuer les conflits sociaux et éliminer la méfiance ethnique, afin de créer des conditions favorables qui permettront aux divers groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine de pouvoir se consacrer rapidement à la reconstruction économique.

Deuxièmement, nous avons noté qu'il y a eu des progrès dans le retour des réfugiés, en particulier de réfugiés appartenant aux groupes minoritaires. Toutefois, il y a encore beaucoup à faire. À cet égard, nous espérons que les mesures dont M. Petritsch a parlé seront efficaces s'agissant de renforcer la sécurité et la sûreté dans les régions où vivent les minorités ethniques de trouver une solution raisonnable aux différends portant sur les biens, et de faire en sorte que soit garantie la fourniture de l'infrastructure et des services publics de base.

Troisièmement, la Chine apprécie le rôle important et constructif joué par les divers organes de la communauté internationale dans le processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Tout comme M. Klein, nous estimons que ce n'est qu'en renforçant encore leur

coordination et en améliorant la répartition des tâches qu'il sera possible d'accroître l'efficacité. Nous avons pris bonne note du fait que, conformément aux recommandations du Haut Représentant, le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix s'est réuni et a décidé d'adopter dans la mise en oeuvre de ce processus une démarche progressive qui respecte pleinement les fonctions et le mandat des divers organes concernés.

Nous attendons rapidement de ce processus davantage de résultats, suite aux efforts conjoints de toutes les parties concernées.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous suivons avec attention l'évolution politique et générale en Bosnie-Herzégovine. Pour nous, le plus important aujourd'hui est d'assurer la stabilité du pays et de chacune de ses entités. Aujourd'hui, c'est la condition la plus essentielle aux progrès du processus de paix. Le fondement de la stabilité en Bosnie reste les accords de paix, dont le potentiel est encore loin d'être épuisé.

Dans les conditions actuelles, tout affaiblissement des structures de Dayton entraînerait inévitablement un renforcement des tendances à l'éclatement. Nous estimons que la communauté internationale doit continuer d'oeuvrer à l'application complète et non sélective des Accords de Dayton. Malgré les difficultés que pose un retour à la vie normale en Bosnie-Herzégovine – ont MM. Petritsch et Klein se sont tous les deux faits l'écho – les structures internationales ne peuvent pas et ne doivent pas se substituer aux organes du pouvoir légitimement élu en Bosnie-Herzégovine et dans les deux entités.

L'entrée en vigueur des lois les plus importantes par décision du Haut Représentant est peut-être une obligation dans certains cas mais n'est certainement pas le meilleur moyen d'encourager l'édification des structures étatiques en Bosnie-Herzégovine. Pour asseoir solidement la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, il n'y a d'autre moyen qu'une recherche patiente par les parties bosniaques elles-mêmes de décisions mutuellement acceptables. À cette fin, les représentants des deux entités doivent se montrer plus disposés à coopérer; ils doivent faire des compromis et trouver en eux la force de s'élever au-dessus des intérêts étroitement ethniques pour travailler à l'intérêt commun de tous les Bosniaques.

À notre avis, il faut accorder la priorité aujourd'hui au fonctionnement normal des structures d'État et des organes de pouvoir à tous les niveaux et à la poursuite des efforts du travail de mise en place de la législation et de l'espace économique unifié en Bosnie-Herzégovine. Les progrès dans ce sens permettront de contribuer notablement à la principale tâche de la communauté internationale dans ce pays, à savoir, la création de conditions permettant aux forces politiques du pays d'assurer de façon autonome la stabilité et la démocratie, le développement économique, social et culturel et l'intégration dans les structures européennes.

Nous pensons que seuls le développement et le renforcement de la coopération globale entre la Bosnie-Herzégovine et les pays d'Europe du Sud-Est, et en particulier l'établissement de relations de bon voisinage avec la Croatie et la Yougoslavie, permettront à long terme d'assurer la stabilité dans le pays et dans la région en général.

Nous accordons, dans ce contexte, une grande importance à l'accord sur la création d'un Conseil de coopération interétatique, conclu lors de la visite de mai dernier à Belgrade de la présidence de Bosnie-Herzégovine au complet. Ces mesures visant à créer des mécanismes chargés de résoudre les problèmes concrets qui se sont accumulés dans les relations entre la Bosnie et la République fédérale de Yougoslavie jettent les bases d'un système de liens de bon voisinage, dont les pays de la région des Balkans ont tant besoin.

Nous pensons également que la ratification rapide liée aux Accords de Dayton de l'accord sur les relations bilatérales spéciales entre la République fédérale de Yougoslavie et la Republika Srpska, permettrait d'élargir et d'approfondir davantage les liens bilatéraux entre la Yougoslavie et l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine et contribuerait à la stabilisation de toute la région.

Nous sommes également préoccupés par les questions de sécurité en Bosnie-Herzégovine. Nous tenons à souligner une fois de plus notre opposition à toute tentative de création d'une armée unifiée : c'est en effet contraire non seulement aux Accords de paix mais aussi à la Constitution de la Bosnie, qui confie les questions de défense à la compétence des entités. Toute tentative d'imposer ce processus serait contre-productive et risquerait de perturber la stabilité politi-

que assez fragile qui a commencé à s'instaurer ces dernières années dans les relations entre les Serbes d'une part et les Bosniaques et les Croates de l'autre.

Nous avons été heureux d'apprendre de M. Petritsch que la cadence des retours de réfugiés et de personnes déplacées tendait à s'accélérer. Mais cette cadence est encore insuffisante. Plus d'un million de personnes ne sont toujours pas retournées dans leurs foyers en Bosnie-Herzégovine. La communauté internationale doit s'efforcer d'aider davantage les dirigeants de Bosnie-Herzégovine et des entités à offrir des garanties de sécurité aux personnes qui reviennent et à résoudre le problème de leur réinstallation, notamment en Republika Srpska.

Pour redresser qualitativement la situation relative au règlement de la question bosniaque, il faut des changements profonds de structure dans la manière dont la communauté internationale travaille en Bosnie-Herzégovine. Nous pensons que le plan de restructuration de la présence civile internationale en Bosnie-Herzégovine proposé par le Haut Représentant peut constituer un bon point de départ à la poursuite du débat sur cette question dans le cadre du Conseil chargé de l'application des accords de paix.

Les objectifs de cette restructuration doivent être d'accroître l'efficacité du travail des organes internationaux en Bosnie-Herzégovine et d'en éliminer les contradictions et les doubles emplois, d'éliminer la pratique d'une tutelle des autorités bosniaques à tous les niveaux, et également de réduire les dépenses et les effectifs.

L'une des tâches prioritaires dans ce processus est à notre avis de définir les critères d'application de leur mandat par les missions internationales en Bosnie-Herzégovine et de définir précisément les étapes de transmission des responsabilités du pays aux Bosniaques eux-mêmes.

La Fédération de Russie a, quant à elle, l'intention de continuer d'aider, sous toutes les formes possibles, la Bosnie-Herzégovine à se constituer en tant qu'État multiethnique unifié composé de deux entités égales à part entière, la Republika Srpska et la Fédération de Bosnie. Nous continuerons d'apporter une contribution constructive au règlement des problèmes encore en attente dans la question bosniaque.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à redire combien la Norvège apprécie les efforts du

Haut Représentant, M. Petritsch, du Représentant spécial, M. Klein, et des hommes et des femmes qui travaillent avec eux à la mise en oeuvre des accords de paix en Bosnie-Herzégovine. La Norvège continuera d'appuyer leurs activités, notamment dans les domaines prioritaires de la réforme économique, du retour des réfugiés et du renforcement des institutions de l'État. Nous nous félicitons des progrès d'ores et déjà réalisés dans ces domaines.

Mais nous devons reconnaître que les progrès ont été graduels et non décisifs. Cela n'est pas dû à un manque d'efforts de la part de la communauté internationale. La Norvège n'est que l'un des nombreux pays qui fournissent régulièrement du personnel et des ressources au processus de paix. Près de six ans après Dayton, il est grand temps que le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et ses entités assument leur part de responsabilité pour développer une société pacifique, multiethnique et démocratique. Il est temps que tous les politiciens bosniaques suivent la voie prise par des gouvernements démocratiques à Belgrade et Zagreb, laissent le passé de nationalisme destructeur derrière eux et se préparent pour le seul avenir viable : la coopération régionale et l'intégration au sein de l'Europe.

Il y a des signes encourageants: l'élection de nouveaux dirigeants non nationalistes qui pourraient montrer la voie à suivre; l'adoption d'une nouvelle loi électorale; l'accroissement substantiel des retours des minorités; et les mesures prises pour renforcer la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Dans le même temps, la situation économique est critique. Les taux de croissance sont en chute libre et l'émigration augmente. La situation n'est pas viable. Les dirigeants bosniaques doivent mettre en oeuvre sans retard les réformes économiques préconisées par la communauté internationale.

Les forces nationalistes de tout bord continuent d'empêcher les réformes et les retours, et d'inciter à la violence. La Norvège condamne les tentatives des nationalistes croates visant à créer une entité croate au sein de la Bosnie. Nous condamnons les violences ethniques signalées à Mostar et Banja Luka. Des efforts nationaux et internationaux soutenus sont nécessaires pour neutraliser les forces négatives et prêter appui aux réformateurs.

Pour réussir, nous devons assurer une meilleure coordination entre les organisations internationales actives en Bosnie-Herzégovine. L'ONU, le Haut Re-

présentant, la Force de stabilisation et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont un rôle important à jouer, et nous devons être sûrs qu'il n'y ait pas de rivalité entre elles, mais plutôt une complémentarité. La Norvège est en faveur d'une rationalisation de la présence internationale en Bosnie.

La stabilité régionale est indivisible. Nous devons éviter une approche fragmentaire. L'évolution de la situation en Bosnie ne peut être séparée des événements qui ont lieu dans la région des Balkans. Au contraire, les États voisins ont un rôle vital à jouer pour rendre possible l'avènement d'une Bosnie-Herzégovine viable, multiethnique et unifiée.

La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent continuer de soutenir les forces démocratiques et d'empêcher les extrémistes de créer de nouveaux conflits dans l'ensemble de la région. Nous pourrions ainsi promouvoir la stabilité politique et la croissance économique en Bosnie-Herzégovine.

M. Ahsan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh apprécie le rôle joué par le Haut Représentant Wolfgang Petritsch dans une mission excessivement difficile et complexe. Son exposé de ce matin a montré les difficultés rencontrées et les défis à relever.

Nous remercions également M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, de son exposé très complet. Nous apprécions le fait qu'il nous ait fait part de la manière dont il perçoit la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine.

La situation générale en Bosnie-Herzégovine reste stable. Mais certaines questions doivent être abordées. Premièrement, s'agissant de la mise en place d'institutions, la consolidation de celles-ci est l'une des grandes priorités en Bosnie-Herzégovine. Nous prenons acte des progrès et des difficultés signalées dans le renforcement des institutions nationales et la mise en place d'un système judiciaire indépendant. Ces aspects sont des éléments essentiels du projet fondamental concernant le pays. Le processus de nomination des juges et procureurs doit être amélioré pour que des nominations se fassent sur des critères objectifs et transparents et sur la base des compétences et procédures appropriées. Les deux éléments sont nécessaires si l'on veut assurer la primauté du droit de façon uniforme dans la Fédération. Nous sommes d'accord avec les observations du Représentant spécial sur les efforts de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

au sujet de la réforme des services de police et de l'appareil judiciaire.

Nous continuons de penser que la Republika Srpska est tenue de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il y a des criminels mis en accusation qui se déplacent librement dans l'entité. Sans la coopération de ses autorités, ces accusés ne pourront être traduits en justice.

Deuxièmement, s'agissant des réformes économiques, la situation de plus en plus mauvaise, illustrée par la récente réévaluation en baisse de la croissance économique, nous préoccupe. La création d'un espace économique unique semble être au point mort. De nombreuses considérations politiques étroites semblent prévaloir, aboutissant au blocage par l'une des entités de nombreuses lois, y compris des questions de carte routière de l'Union européenne. Des mesures décisives et concrètes de réforme économique structurelle, tellement nécessaires pour attirer les investissements étrangers et créer des emplois, doivent continuer d'être prises. Il faudra des mesures de réforme audacieuses pour susciter la confiance chez les investisseurs.

Troisièmement, en ce qui concerne les lois électorales, nous saluons la récente adoption de la Loi électorale par le Parlement de Bosnie-Herzégovine. Cela non seulement répondra au besoin considérable d'une structure organisationnelle pour la Bosnie-Herzégovine, mais montrera également que les autorités récemment élues sont prêtes au compromis sur des questions essentielles.

Pour terminer, la communauté internationale doit continuer de soutenir les institutions de la Bosnie-Herzégovine dans leurs efforts pour établir la stabilité et leur propre viabilité. La communauté internationale a investi beaucoup d'efforts et d'énergie au cours des six dernières années et nous pensons sincèrement que ces efforts doivent se poursuivre. La non-réalisation des objectifs de mise en place d'institutions et d'avènement de la primauté du droit aurait des répercussions sur l'ensemble de la région – risque que nous devons éviter à tout prix.

Les options présentées par le Représentant spécial sur la rationalisation soulignent la nécessité d'un engagement continu de la communauté internationale. Ces options doivent être examinées de près pour assurer l'orientation requise. Nous devons reconnaître qu'il est vital pour ce pays et la région que les différentes ethnies coexistent en Bosnie-Herzégovine. L'appui conti-

nu du Conseil de sécurité est important pour la paix et la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble de la région.

M. Touré (Mali) : Je voudrais, à l'instar des délégations qui m'ont précédé, souhaiter le bienvenue à M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et à M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordinateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Je les remercie pour les informations fort détaillées qu'ils viennent de partager avec nous sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Notre séance d'aujourd'hui, en présence des hautes autorités des Nations Unies qui ont pour mission de mettre en oeuvre les Accords de Dayton-Paris, nous donnent l'occasion de saluer les résultats encourageants enregistrés dans la mise en oeuvre de cet Accord, malgré les difficultés certes nombreuses qui ont jonché le parcours.

Au plan politique, ma délégation se félicite des efforts appréciables consentis dans le cadre de la résolution des problèmes difficiles de la réconciliation ethnique, la mise en place d'institutions démocratiques et de la création de l'État de droit en Bosnie-Herzégovine. Dans ce cadre, nous saluons l'adoption le 23 août 2001 de la Loi électorale après plusieurs années de vaines tentatives. L'adoption de cette Loi constitue sans nul doute un pas décisif franchi par la Bosnie-Herzégovine sur la voie de la gouvernance démocratique et de son admission au Conseil de l'Europe et au processus d'intégration européenne. Pour atteindre ces objectifs politiques d'importance capitale pour ma délégation, il est crucial que tous les habitants de la Bosnie-Herzégovine s'engagent pleinement et tous ensemble dans la construction d'une société démocratique et multiethnique.

Au plan économique, ma délégation estime que la réforme institutionnelle doit s'accompagner d'une restructuration économique, qui permettra à la Bosnie-Herzégovine de compter sur elle-même en faisant appel à ses ressources internes. Le secteur privé étant le moteur du développement, nous saluons et soutenons les efforts remarquables consentis par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et les responsables de la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la revitalisation de cet important secteur.

Parce que le développement économique est le meilleur garant de la paix, ma délégation exhorte les autorités de Bosnie-Herzégovine à persévérer dans la voie des réformes macroéconomiques entreprises et à coopérer avec les organisations financières internationales pour intégrer la Bosnie-Herzégovine dans les structures euro-atlantiques. Pour atteindre ces objectifs, il est impératif d'engager une lutte sans merci contre la corruption.

La mise en place d'un système judiciaire efficace et susceptible de distribuer une justice saine aux citoyens constitue un motif de préoccupation pour ma délégation. Nous saluons et encourageons les efforts déployés dans la réforme de la justice et les institutions de réforme des droits de l'homme. Tout devrait être mis en oeuvre pour que cette nouvelle justice puisse garantir à tous les habitants de Bosnie-Herzégovine des droits juridiques et culturels légitimes.

Il est certain que la présence continue de criminels de guerre en Bosnie-Herzégovine constitue un frein sérieux à la paix et à la réconciliation interethnique. Tout en saluant les arrestations déjà opérées, nous invitons les États et les entités à tout mettre en oeuvre pour traquer et déférer au Tribunal international toutes les personnes inculpées. Le temps est venu pour les autorités de Bosnie-Herzégovine d'améliorer leur coopération avec le Tribunal pénal international.

Au plan humanitaire, ma délégation note avec un grand intérêt le retour chez eux de nombreux membres de minorités. Cette importante vague de retour est à encourager. Toutes les dispositions utiles devraient être prises pour leur venir en aide et punir lourdement ceux qui se rendent coupables d'actes de violence contre ces minorités.

Enfin, ma délégation réaffirme son ferme soutien aux efforts inestimables déployés par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) dans le cadre de la mise en oeuvre de l'accord-cadre général sur la paix dans ce pays. Pour nous, le rôle stabilisateur joué par la MINUBH est vital pour la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine.

M. Valdieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais joindre ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue à M. Petritsch, le Haut Représentant, et au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Klein, que nous voudrions remercier de l'information qu'ils nous ont apporté. Par le biais de leurs exposés, nous voyons qu'il

existe une combinaison d'événements positifs et négatifs qui démontrent à quel point il est complexe de mettre en oeuvre l'Accord de Dayton.

Cela montre également le genre de résolution que la communauté internationale doit maintenir. Le futur de la Bosnie-Herzégovine dépend de la détermination de ses dirigeants de persévérer sur la voie qui a été tracée par la communauté internationale afin de renforcer les réformes politiques qui sont nécessaires pour la stabilité interne du pays.

Cela signifie que ce pays aura un rôle plus actif dans la communauté des nations, et qu'il lui sera possible d'avancer vers l'intégration régionale. La communauté internationale doit continuer à appuyer ce processus, mais son rôle doit se modifier progressivement. De protagoniste dans ce processus, mais il doit y avoir une modification progressive du rôle qu'elle a joué jusqu'à présent. D'acteur dans ce processus de réforme et de stabilisation, elle doit maintenant devenir observateur. Bien entendu, le plus difficile est de déterminer le moment approprié pour opérer ce changement.

Nous voudrions mettre en exergue quelques-uns des points qui ont été mentionnés par M. Petritsch et par M. Klein, qui soulignent les résultats obtenus, et les défis à affronter. Tout d'abord, dans le domaine politique, nous remarquons l'adoption de la loi électorale par l'Assemblée parlementaire. Cette loi permet à la Bosnie-Herzégovine de commencer à réformer par des processus démocratiques les attitudes politiques du passé. Nous sommes cependant préoccupés du refus des autorités de la Republika Srpska de coopérer avec le Tribunal pénal international. Nous espérons que le projet de loi de coopération, qui doit être examiné par l'Assemblée nationale, sera adopté dans un futur proche pour garantir que la coopération qui a été offerte, jusqu'ici, par la Bosnie-Herzégovine s'étende à la Republika Srpska.

Nous voulons également attirer l'attention sur l'augmentation du nombre de membres des « minorités » qui sont rentrés dans leurs foyers au cours des derniers mois. Nous espérons que des politiques appropriées seront adoptées au niveau de l'État et à celui des entités pour garantir une augmentation de ces chiffres. Nous nous félicitons également des programmes régionaux adoptés par le Gouvernement de Yougoslavie, de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, car ces mesures faciliteront l'adoption de solutions durables au problème des réfugiés.

Pour terminer, nous voudrions mentionner la nécessité d'améliorer le programme de déminage. Nous savons d'après le rapport que l'un des problèmes réside dans le manque de fonds. À cet effet il est important que les autorités de Bosnie-Herzégovine augmentent leurs propres contributions. Il est alarmant qu'en cinq ans 12 % seulement de la zone à risque ait été contrôlée et que 7 % seulement du pays ait été déminé. Il incombera donc aux autorités compétentes de prendre les mesures nécessaires afin d'avoir un programme plus efficace, et de s'assurer ainsi la coopération de la communauté internationale.

M. Gokool (Maurice) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier M. Wolfgang Petritsch de son exposé d'aujourd'hui, et aussi de son rapport, qui nous a donné une bonne idée du progrès qui a été accompli jusqu'à présent dans la mise en oeuvre des accords de paix. Ma délégation remercie également M. Jacques Paul Klein de son appréciable mise au point sur la situation qui règne dans le pays et ses propositions pour le futur statut de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine.

Quelle que soit la décision adoptée, elle devra prendre en considération la situation sur le terrain et réduire les cas de double emploi. Nous notons que la situation globale en Bosnie-Herzégovine demeure généralement bien en mains. Nous sommes toutefois préoccupés devant la persistance de la tension ethnique dans certaines parties du pays. Nous apprécions les mesures prises par le personnel de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour remplir son mandat aussi efficacement que possible, et pour appliquer la loi et maintenir l'ordre dans le pays. Nous sommes convaincus que d'ici à la fin de l'année, lorsque se terminera le mandat de la Mission, les forces de police locales seront bien entraînées et équipées pour remplir leur devoir de façon professionnelle.

La rivalité qui existe entre les différents groupes ethniques ne devrait pas entraver le travail des forces de police. Nous pensons que l'existence de forces de police efficaces en Bosnie-Herzégovine ne sera possible qu'à condition qu'il existe une cohésion entre ses membres. Afin d'atteindre cet objectif, toutes les communautés doivent être représentées de manière équitable au sein de la police.

Un environnement sûr ne pourra être établi que si les délinquants sont traduits en la justice dans le cadre d'un système judiciaire impartial qui jouisse de la

confiance de la population. Nous nous félicitons des efforts que le Bureau du Haut Représentant a déployés pour réformer le système judiciaire en Bosnie-Herzégovine à cet égard. Nous espérons que la Commission judiciaire indépendante améliorera la qualité et l'efficacité du système judiciaire. Nous exhortons également les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine à ne pas s'immiscer dans ce processus, et à respecter le Mémorandum d'accord qui régit la nomination des juges et des procureurs.

Parallèlement, nous exhortons les autorités de la Bosnie-Herzégovine à coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ICTY) et à livrer à la justice tous les inculpés afin qu'ils soient jugés par le Tribunal de La Haye. Nous nous félicitons de ce que les autorités de la Republika Srpska aient pris des mesures pour coopérer avec le Tribunal pénal à ce sujet.

Une autre question qui paraît ravager le pays est celui du logement et de la rentrée en possession des biens à la suite du retour grandissant des réfugiés et des personnes déplacées vers la Bosnie-Herzégovine. Il semble qu'il n'y ait pas d'approche organisée en matière de reconstruction des logements, et les personnes qui rentrent dans leurs foyers après une longue période d'absence ont du mal à rentrer en possession de leurs biens. Tout en nous félicitant des modifications que le Haut Représentant a apportées au droit des biens dans les deux entités, nous espérons que la rentrée en possession des biens d'avant la guerre sera facilitée aussi tôt que possible.

Pour que les autres Bosniaques rentrent chez eux, il faut résoudre dès que possible la question des biens ainsi que d'autres questions connexes, comme la mise en place d'un système éducatif et de services sociaux et la création d'emplois. Nous sommes pleinement conscients du fait que l'économie bosniaque est faible pour l'instant, et qu'elle a besoin du soutien de donateurs pour revitaliser le pays et le remettre sur pied. Nous exhortons donc la communauté internationale à ne pas relâcher sa détermination d'assister la Bosnie-Herzégovine dans sa reconstruction économique et ses efforts de développement.

Nous demandons aussi à toutes les parties de coopérer entre elles dans le domaine essentiel de la reconstruction nationale.

Ma délégation note avec satisfaction que le Bureau du Haut Représentant contribue à améliorer les

conditions en vue de nouveaux investissements dans le pays. Nous espérons que les autorités en Bosnie tiendront leur engagement de mettre en œuvre les réformes suggérées par le Service consultatif sur l'investissement étranger.

Avec les nouvelles propositions du Haut Représentant sur les moyens de consolider le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix, nous n'avons aucun doute que la primauté du droit, la bonne gestion des affaires publiques, la démocratie et les droits de l'homme seront garantis et protégés en Bosnie-Herzégovine.

Enfin, Maurice loue le travail de tout le personnel de la MINUBH, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de la Force de stabilisation, du Bureau du Haut Représentant et tous les autres qui s'efforcent dans des conditions difficiles d'instaurer la paix en Bosnie-Herzégovine.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je m'associe à mes collègues pour remercier tant M. Petritsch que M. Klein de leurs exposés. Je suis vraiment désolé d'avoir manqué l'exposé de M. Klein. J'ai eu la chance de l'écouter parler lors d'un séminaire à Washington D.C. il y a quelques semaines, où il a été réellement brillant, et je suis certain qu'il a été tout aussi brillant ici.

Avant d'en venir au fond, juste un petit point de procédure. Je me demandais si nous pourrions essayer, exactement comme nous tentons de le faire dans les consultations officieuses, d'avoir un accord selon lequel lorsque nous devons avoir des séances sur différents sujets, il serait utile que la personne qui nous parle puisse faire distribuer un document nous donnant les principaux points et alors peut-être que l'exposé pourrait se concentrer sur les aspects qualitatifs, plutôt que sur les aspects quantitatifs de l'exposé.

Les membres se souviendront que j'ai suggéré cette façon de procéder la semaine dernière lors des consultations officieuses. Puisque le temps est malheureusement notre bien le plus précieux, nous pourrions alors nous concentrer sur les questions d'ensemble et pas nécessairement sur les petits détails. Mais peut-être que, puisque le Conseil va convoquer le groupe de travail officieux sur les procédures, nous pourrions en parler là également.

La question qui m'est venue à l'esprit alors que j'écoutais M. Petritsch a été : dans quelle direction

exactement allons-nous? Ici, j'ai noté la remarque de l'Ambassadeur Kolby. Il a visiblement mieux compris l'exposé que moi. Il a dit que les progrès sont régulés et pas fondamentaux. Je pense que les questions que nous devrions peut-être nous poser sont : pourquoi les progrès sont-ils réguliers et non fondamentaux, et allons-nous avoir une situation dans laquelle tous les six mois ou tous les trois mois, lorsque nous examinons à nouveau cette question, nous continuerons à ne voir que de petits progrès réguliers? Si c'est le cas, quelles sont les causes sous-jacentes de la lenteur de ce processus régulier de changement?

Alors que je réfléchissais à cette question, il se trouve que je lisais la transcription de ce que M. Petritsch a dit lorsqu'il s'est adressé au Conseil en mars dernier. Je vais juste lire un paragraphe de ce qu'il a dit :

« En ce qui concerne la question de la prise en charge, le représentant de la Chine a fort utilement fait remarquer qu'il y avait une certaine tendance à la dépendance. Dès le début, je l'ai surnommée syndrome de la dépendance et il faut en être conscients. Les pouvoirs locaux dépendent trop de la communauté internationale. Voilà pourquoi j'ai formulé le concept de prise en charge qui consiste essentiellement à sensibiliser les individus. Cela se fait progressivement et non pas du jour au lendemain, certainement pas du jour au lendemain. Mais le nouveau gouvernement semble être prêt à faire sienne mon idée de prise en charge. » (*S/PV.4303, p. 27*)

C'est la transcription mot pour mot de ce qu'il a dit.

Si c'est le cas, si la prise en charge est de fait en train d'être adoptée par les participants au processus de paix, pouvons-nous attendre à voir un rythme plus rapide de changement, des progrès plus rapides en Bosnie-Herzégovine de telle façon que l'Ambassadeur Kolby ne devra pas dire que nos progrès sont réguliers, mais pas fondamentaux?

L'avantage aussi de parler tard est que la plupart des points essentiels ont été abordés par nos collègues ici. Nous les appuyons. J'ai juste trois questions supplémentaires. Je m'excuse, puisque je n'ai pas été ici tout le temps, si certains de mes collègues les ont déjà posées.

La première question concerne l'état des progrès lents des réformes économiques. Je comprends que la Banque mondiale ait estimé que le taux de croissance de l'économie bosniaque baissera si le pays ne réussit pas à mettre en oeuvre des réformes économiques et à attirer les investissements étrangers, et en fait, pour citer notre groupe d'experts favori, le International Crisis Group (ICG), celui-ci a prévenu que la Bosnie-Herzégovine doit accélérer sa transition vers l'économie de marché et créer d'urgence un environnement favorable aux investisseurs pour attirer davantage d'investisseurs étrangers. L'ICG a également critiqué la communauté internationale pour sa partialité dans son rôle en Bosnie-Herzégovine en se focalisant sur la consolidation des institutions et en ne faisant pas assez pour les réformes microéconomiques nécessaires. Je me demande si M. Petritsch a des commentaires à faire sur cette question.

La deuxième question est relative à la question du retour des réfugiés. Le retour des réfugiés est, bien sûr, d'une certaine manière, lié au processus global. C'est, dans une certaine mesure, une épreuve décisive quant à la façon dont tout fonctionne. En me fondant sur le nombre de retours de réfugiés enregistrés jusqu'ici, je déduis que le total des retours cette année sera plus élevé que celui de l'an dernier. C'est un fait positif. Mais il continue aussi d'y avoir des problèmes. Je ne sais pas si d'autres collègues ont posé cette question, mais il pourrait être utile que M. Petritsch puisse en parler.

La troisième et dernière question, qui est en un certain sens la grande question concernant la Bosnie-Herzégovine, est relative à la tendance générale en ce qui concerne l'harmonie multiethnique, et c'est cela, en fin de compte, bien sûr, qui détermine comment la Bosnie-Herzégovine évoluera. On a dit que de nombreux musulmans bosniaques se sont félicités de l'extradition de Slobodan Milosevic à La Haye. Ils ont vu cela comme un fait positif. Mais nous en déduisons qu'ils ne seront pas entièrement satisfaits tant que le dirigeant serbe bosniaque, Radovan Karadžić et son commandant militaire, Ratko Mladić, ne seront pas également livrés à La Haye. Je ne suis pas certain de ce qui se passe sur ce plan.

D'un autre côté, je crois comprendre qu'on a dit que le Ministre serbe bosniaque de l'intérieur a déposé une plainte contre près de 3 000 musulmans et Croates suspectés d'avoir commis des crimes de guerre contre des Serbes durant la guerre 1992-1995. Mais le Minis-

tère de l'intérieur n'a retenu aucune charge contre aucun Serbe bosniaque. Donc la question est : quel effet ces événements – l'extradition de Milosevic et les charges contre les musulmans et les Croates – ont-ils sur la société et quel effet ont-ils en termes de relations multiethniques, parce que nous reconnaissons tous que c'est la dimension multiethnique qui déterminera l'évolution politique finale.

Pour terminer, je dois dire que je m'associe à nos collègues pour nous réjouir du fait que la Bosnie-Herzégovine se rapproche de son intégration dans l'Europe. Elle rejoint le Conseil de l'Europe, et nous sommes vraiment très confiants quant au fait qu'au moment où la Bosnie-Herzégovine se rapproche de l'Europe, par un processus d'osmose, les valeurs positives que le Conseil voit dans le reste de l'Europe vont s'infiltrer, nous l'espérons, en Bosnie-Herzégovine et changer la nature du tissu multiethnique que nous voyons dans la société là-bas.

Le Président : Je vais maintenant m'exprimer à titre national.

Je le ferai brièvement, d'autant que dans quelques minutes, l'Ambassadeur Jean De Ruyt s'exprimera au nom de l'Union européenne. La France souscrit naturellement pleinement aux propos qu'il tiendra.

Merci à Wolfgang Petritsch et à Jacques Klein de leurs exposés, mais aussi du travail accompli sur le terrain.

Depuis l'alternance en faveur d'une coalition de partis pluriethniques et modernes, l'espoir est réapparu en Bosnie-Herzégovine. Ces derniers mois, des premiers pas ont été faits dans la voie des réformes, du rapprochement avec l'Europe et de l'appropriation par les Bosniaques eux-mêmes de leur propre destin. L'adoption fin août, enfin, de la loi électorale en a été le signe le plus important.

Plus généralement, nous nous réjouissons, après d'autres, de la détermination affichée par M. Lagumdzija et son gouvernement d'entretenir l'élan des réformes. Nous souhaitons que cette dynamique soit entretenue dans la durée, par-delà les élections d'octobre 2002.

Aujourd'hui, les priorités nous semblent être l'amélioration du fonctionnement des institutions, les réformes économiques, le renforcement du système judiciaire et la lutte contre la corruption.

Quelques motifs de déception demeurent. Je pense en particulier au projet de loi sur la fonction publique, qui a été adopté par le Conseil des ministres début septembre. Tel qu'il est, ce projet n'est pas susceptible de garantir la protection des fonctionnaires face au pouvoir politique. Nous encourageons les autorités bosniaques à faire usage de leurs compétences pour construire un État moderne et une fonction publique régie par des principes démocratiques incontestables. Pour nous, ce sera une des questions clefs dans les mois à venir.

Sur le plan économique, il nous paraît urgent d'intensifier le rythme des réformes. Il faut créer dès que possible un espace économique unique. L'amélioration du cadre politique et social et la prise de mesures énergiques contre la corruption sont autant de conditions indispensables pour attirer les investisseurs étrangers et stimuler l'esprit d'entreprise des opérateurs bosniaques.

J'en viens maintenant à la restructuration de la présence internationale en Bosnie. La communauté internationale a chargé le Haut Représentant de formuler des propositions. Le processus est sérieusement engagé sous sa conduite, celle à ses côtés de notre ami Donald Hays. Un sérieux retard a été pris par rapport aux objectifs initiaux. Il est d'autant plus important que ce travail se poursuive sans délai, en concertation étroite bien sûr, avec le Représentant spécial du Secrétaire général mais aussi les responsables des autres institutions internationales présentes à Sarajevo.

Comme les débats au Conseil directeur du 13 septembre l'ont confirmé, il conviendra d'approfondir et d'actualiser la réflexion sur les objectifs et les échéances de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. Il s'agira également, et je crois que c'est tout aussi important, de mieux identifier les fonctions essentielles de la communauté internationale à l'avenir à mesure que le processus d'appropriation de la situation par les Bosniaques eux-mêmes se développera. Le rôle du Bureau du Haut Représentant restera central dans tout ce processus.

La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), de son côté, s'acquitte à la perfection de son mandat, et je voudrais saluer en particulier l'amélioration des performances de la police, le développement de son professionnalisme, la construction d'un État de droit.

Dans l'esprit des recommandations du rapport Brahimi, M. Jacques Paul Klein a préparé un plan prévoyant une vraie stratégie de sortie pour la fin de 2002.

Il nous semble, cependant, qu'une présence internationale devra être maintenue en Bosnie-Herzégovine après la fin de la mission du Groupe international de police (GIP). Nous attendons la remise, d'ici décembre, par le Bureau du Haut Représentant, de propositions précises qui évalueraient les différentes options possibles pour le suivi de la mission du GIP. Nous avons également pris note, avec le plus grand intérêt, des contributions à la réflexion en cours, notamment celle de M. Jacques Paul Klein.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil et je donne aussitôt la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Zivaj (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine, de la Mission permanente de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et en mon nom propre, exprimer mes condoléances les plus sincères à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, au peuple américain et particulièrement aux familles des victimes des récents attentats terroristes sans précédent dans l'histoire américaine et humaine.

Nous, Bosniaques, qui avons survécu à un siège de quatre ans, à la strangulation, aux assassinats et aux atrocités en Bosnie-Herzégovine, exprimons notre sympathie, notre douleur et notre tristesse pour les innocents qui ont été tués si lâchement.

Puisque nous examinons le vingtième rapport du Haut Représentant, je voudrais exprimer ma reconnaissance et mon appréciation au Conseil de sécurité pour tous les efforts qu'il déploie pour aider à la mise en oeuvre de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine.

Dans le même temps, je voudrais remercier le Haut Représentant, M. Wolfgang Petritsch, et l'Ambassadeur Jacques Paul Klein, le Représentant spécial du Secrétaire général, pour leurs exposés complets, éloquents et détaillés présentés aujourd'hui, et leur exprimer notre sincère reconnaissance, ainsi qu'aux membres de leurs bureaux, pour tous les efforts qu'ils ont déployés, pour leur contribution, pour le travail accompli en Bosnie-Herzégovine.

Dans ma déclaration, je vais commencer par évoquer les événements positifs survenus en Bosnie-

Herzégovine. Après une période de négociation trop longue, la loi électorale a enfin été approuvée. Nous pensons, en conséquence, que la Bosnie-Herzégovine est dans la bonne voie et pourra bientôt devenir membre du Conseil de l'Europe. Le Service frontalier de l'État fait des progrès. Il a établi son contrôle sur plus de 70 % de la frontière de la Bosnie-Herzégovine, d'une longueur de 1 600 kilomètres. Bien sûr, nous pensons, dans un avenir proche, pouvoir couvrir l'ensemble de la frontière. C'est une question extrêmement importante pour lutter contre tous types d'activités illicites, particulièrement le trafic de stupéfiants, la traite des personnes, les migrations illégales, la corruption, etc.

En outre, les institutions d'État se renforcent lentement mais sûrement. Le niveau des retours des réfugiés est encore loin d'avoir atteint un niveau satisfaisant, mais il s'améliore légèrement par rapport aux années précédentes. Un préalable très important pour faciliter le retour des réfugiés dans les zones minoritaires est l'arrestation de tous les criminels de guerre inculpés et la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. La présence en Bosnie-Herzégovine de criminels de guerre inculpés est une source constante, et dont on se passerait volontiers, d'instabilité et de peur, et représente une menace à la paix et à la stabilité fragiles de notre pays.

Il est de la plus haute importance que soit pleinement appliquée la décision de la Cour constitutionnelle afin que toutes les personnes aient le droit de voter sur tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les Serbes n'ont pas ce droit dans la Fédération, et les Bosniens et les Croates n'ont pas ce droit en Republika Srpska. Si cette exigence est satisfaite, cela donnera un élan supplémentaire à la réalisation de l'annexe 7, qui est l'une des parties les plus importantes de l'Accord de paix de Dayton.

En outre, je voudrais réitérer que la question la plus importante – et de loin – en Bosnie-Herzégovine, est l'économie. Comme nous l'avons déjà mentionné dans nos déclarations précédentes, nous avons besoin de l'aide de la communauté internationale pour réussir la transition très douloureuse de l'ancienne économie centralisée démodée vers une économie moderne, de libre-marché, orientée vers la région et le monde. Nous savons que beaucoup de questions ont une grande influence sur l'économie et, à cet égard, nous apprécions beaucoup les efforts déployés par le Bureau du Haut

Représentant s'agissant de la réforme judiciaire. Mais, en dépit des nombreuses interventions positives de la communauté internationale sur la question de la Bosnie-Herzégovine, je vais mentionner ici quelques exemples déplaisants. L'appel d'offres pour la troisième licence GSM, opérateur de télécommunications, et la création d'un service public de télévision. Malgré le fait que la communauté internationale est depuis longtemps chargée de la transformation de la télévision de la Bosnie-Herzégovine, jusqu'à présent, elle n'a pas obtenu de résultats visibles. C'est pourquoi nous sommes ravis de la proposition selon laquelle un nouveau type de relations s'établisse entre le Bureau du Haut Représentant et le Conseil des ministres des relations, fondé sur le partage des responsabilités et la création d'un forum de concertation des partenaires. Cela devrait permettre d'éviter tous les malentendus possibles.

Comme la communauté internationale souhaite voir des personnes compétentes, bien éduquées et fiables dans les institutions de Bosnie-Herzégovine, nous voudrions nous aussi avoir, à tous les niveaux, des représentants de la communauté internationale pleinement attachés à la prospérité générale de notre pays.

Nous savons très bien que seule une approche régionale permettra d'aborder comme il se doit les difficultés que nous connaissons. C'est pourquoi la coopération entre la République de Croatie, la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine s'est améliorée de manière notable, et nous assistons à de nombreuses visites de délégations au plus haut niveau entre ces trois pays. Ce n'est que par une amélioration sensible de la coopération mutuelle entre les États de l'Europe du Sud-Est, assortie d'un message clair de l'Union européenne que nous allons en faire partie après avoir satisfait à certains critères, que le développement durable, la paix et la stabilité dans les Balkans seront possibles. Sinon, la région continuera d'être submergée de conflits ethniques, et le fossé s'approfondira entre cette région et le reste de l'Europe. Nous estimons que la présence internationale, en particulier celle des États-Unis, en Bosnie-Herzégovine reste indispensable pour que le pays redevenue sûr, stable, démocratique et prospère.

Malgré tous les obstacles qui nous attendent et certaines tendances négatives, nous sommes profondément convaincus que le respect de la primauté du droit a commencé à gagner du terrain, et que la Bosnie-Herzégovine deviendra une démocratie autonome et un membre fier de la famille européenne.

Le Président : Le prochain orateur est le représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. De Ruyt (Belgique) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés – Chypre, Malte et la Turquie – ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, se rallient à cette déclaration.

J'aimerais tout d'abord remercier le Haut Représentant M. Wolfgang Petritsch, et le Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, l'Ambassadeur Jacques Klein, pour leurs exposés détaillés sur la situation en Bosnie-Herzégovine, et leur réaffirmer le soutien de l'Union européenne dans leurs efforts pour mettre en oeuvre les Accords de Dayton et de Paris.

L'adoption de la loi électorale par le Parlement de Bosnie-Herzégovine le 23 août dernier a été chaleureusement accueillie par l'Union européenne. Elle marque le début d'une nouvelle phase dans la redéfinition de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État autonome et multiethnique. De plus, son adoption constitue un pas vers l'accession de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de l'Europe, ainsi qu'un pas en avant vers les institutions européennes dans l'esprit de la feuille de route mise au point lors du Sommet de Zagreb de novembre 2000.

Dans la même perspective, l'Union européenne ne peut que se réjouir des avancées réalisées dans le domaine de l'intégration économique régionale par la signature d'un mémorandum d'accord sur la libéralisation du commerce par les ministres en charge du commerce international de sept pays de la région. Nous espérons que son application et son approfondissement permettront d'améliorer sensiblement la situation économique en Bosnie-Herzégovine qui, comme l'a indiqué M. Petritsch, demeure très difficile. Nous sommes, entre autres, particulièrement alarmés par le taux de chômage, plus qu'inquiétant, de 40 %.

Je répète avec force, que nous restons persuadés que la situation économique de la Bosnie-Herzégovine pourrait être améliorée par la poursuite des objectifs inscrits dans la feuille de route vers l'Europe, et nous

encourageons les autorités à prendre les mesures législatives nécessaires à cet effet. Nous déplorons le fait que seulement sept des 18 points qui y sont inscrits aient déjà été mis en oeuvre à ce jour.

Nous sommes aussi profondément déçus par les récents changements apportés au projet de loi sur la fonction publique. L'Union européenne estime qu'il ne répond plus à l'objectif original, qui entendait mettre sur pied une fonction publique efficace basée sur le mérite. Nous estimons que, dans l'état actuel du texte, tous les espoirs de la communauté internationale pour doter la Bosnie-Herzégovine d'une fonction publique dépolitisée et performante sont déçus.

En ce qui concerne les réfugiés, nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de retours des minorités par rapport à l'année dernière, et encourageons vivement le Haut Représentant à continuer sa campagne de sensibilisation auprès des institutions internationales, nationales et locales afin d'intensifier leur coopération à cet égard.

L'Union européenne a répété à maintes reprises l'importance qu'elle attache à la collaboration avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous accueillons favorablement à cet égard le projet de loi de la Republika Srpska sur la coopération avec le Tribunal, dans la mesure où il facilitera réellement cette coopération et qu'il enverra un message clair au public que les autorités serbes se conformeront à leurs obligations.

En ce qui concerne l'avenir de la présence de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine, l'Union européenne apprécie et soutient l'approche globale du Haut Représentant pour recalibrer la structure actuelle de la présence civile sur le terrain. Nous attendons maintenant du Haut Représentant un plan d'action plus détaillé, mis au point en collaboration avec le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale.

En ce qui concerne la police, nous tenons à saluer les efforts remarquables de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine pour la réformer, la restructurer et la mettre en mesure de faire face aux nombreux défis décrits par l'Ambassadeur Klein.

Les récents développements en Bosnie-Herzégovine constituent un encouragement à aller de l'avant. Dans cette optique, l'Union européenne engage

vivement les autorités de Bosnie-Herzégovine à continuer à mettre en oeuvre la feuille de route vers l'Europe. Nous tenons une fois encore à souligner qu'une gestion politique responsable et une volonté totale et immédiate de mettre intégralement en oeuvre les réformes institutionnelles, légales et économiques constituent les préalables incontournables d'une intégration rapide aux structures de l'Union européenne.

Le Président : Je vais maintenant donner la parole à M. Wolfgang Petritsch afin qu'il puisse répondre aux commentaires qui ont été faits et aux questions qui ont été posées.

M. Petritsch (parle en anglais) : Je commencerai en disant à quel point j'apprécie l'intérêt que les membres du Conseil de sécurité continuent d'accorder aux affaires en Bosnie-Herzégovine, et en particulier aux activités de mon bureau, et à ce que nous essayons de faire en ce qui concerne la mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine.

Comme il est déjà fort tard, j'aimerais répondre rapidement à certaines des questions qui ont été posées. Premièrement, le représentant de l'Ukraine a posé une question sur le statut des minorités nationales. Je peux dire qu'il existe un projet de loi sur les minorités nationales dont la Chambre des représentants de Bosnie-Herzégovine est actuellement saisie. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en particulier, de concert avec mon bureau, examine également de très près, et en consultations avec la Chambre des représentants et les autorités locales, la teneur de cette loi. J'attends donc ici un résultat positif, un résultat qui sera conforme aux normes européennes en matière de droits des minorités.

Pour ce qui est de l'application des décisions de la Cour constitutionnelle, l'attitude adoptée par la communauté internationale se retrouve dans la décision du mois de juin des directeurs politiques du Conseil directeur qui dit en fait que ce nous attendons, c'est une approche symétrique dans les deux entités, aussi bien pour le fond que pour les principes, lorsqu'il s'agit de la mise en oeuvre de ces décisions et des changements à apporter aux constitutions des deux entités.

J'aborde maintenant la question de la Jamaïque en ce qui concerne le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Le Tribunal joue un rôle très important, et récemment aussi un rôle extrêmement dynamique et actif en Bosnie-Herzégovine – un rôle très posi-

tif – et je dirais qu'il est important de souligner que par le biais des activités de ce Tribunal, la culpabilité et la responsabilité sont devenues maintenant plus individuelles. Ce ne sont plus les Serbes, ce ne sont plus les Croates, ce ne sont plus les Bosniaques qui sont coupables. Ce sont des individus, et cela représente une partie très importante des activités du Tribunal, et que cela contribue considérablement au processus final de réconciliation, qui est si nécessaire là-bas.

Pour ce qui est des préoccupations de la Fédération de Russie en ce qui concerne l'application ferme de la loi, je suis tout à fait d'accord avec l'Ambassadeur. Une approche un peu trop énergique et trop vigoureuse peut effectivement constituer un grave problème. Comme il l'a clairement – et très justement – indiqué, elle se révèle parfois une nécessité afin de surmonter les stratégies d'atermolements et afin de surmonter – selon les termes de l'Ambassadeur de la Norvège, repris ensuite par l'Ambassadeur de Singapour – une situation qui nous permet de réaliser seulement des progrès, mesurés pas à pas plutôt que fondamentaux; donc, une application ferme de la loi se révèle parfois nécessaire.

Mais, en même temps, la notion de contrôle national, que j'ai présentée il y a deux ans, est nécessaire. Elle indique que nous attendons maintenant de la part des autorités locales une approche plus active, et c'est ce qui se passe de plus en plus. C'est ce que souhaite voir la communauté internationale, et je pense que les autorités locales vont passer de plus en plus de textes législatifs en ce sens. D'ailleurs, l'adoption de la loi électorale en est une excellente illustration.

Je passe maintenant à certaines autres questions qui m'ont été posées. Bien sûr, l'affaire du génocide de Kostic est une décision historique pour ainsi dire, car pour la première fois la question du génocide a été mentionnée dans un verdict. Il s'agit là, évidemment, d'un fait tout à fait remarquable en soi et il donne à tout le processus une qualité nouvelle, si je puis dire.

En ce qui concerne la question du retour des réfugiés, nous n'avons pas de chiffres ventilés par communauté ethnique, parce que nous avons délibérément évité de procéder à cette analyse ethnique à la suite des retours. Il peut s'agir de retours dans des régions où l'un des trois peuples constituants peut ne pas être une minorité en tant que telle – par exemple, quand des Serbes, qui sont un peuple constituant, reviennent dans la Fédération où ils sont en minorité; ou quand les

Croates ou les Bosniaques retournent en Republika Srpska où, à leur tour, ils se retrouvent dans une situation de minorité.

Toutefois, en ce qui concerne ces mêmes droits constitutifs, auxquels l'Ambassadeur de Bosnie-Herzégovine a fait référence, les trois peuples constituant la Bosnie-Herzégovine sont effectivement des peuples constituants dans l'ensemble du territoire de la Bosnie-Herzégovine, et ce depuis le 11 janvier, suite à une décision que j'ai prise. Cette décision pourra bientôt, je l'espère, être remplacée par la Constitution amendée qui est en cours de discussion et qui, je l'espère, pourra être mise en oeuvre cet automne, lorsque la vie politique va reprendre pleinement en Bosnie-Herzégovine.

Enfin, je voudrais souligner ce qu'a dit le représentant des États-Unis : il faut, plus que jamais, inspirer aux autorités locales un sens de l'urgence. Je demanderais au Conseil de m'aider à faire passer le message pour qu'il parvienne aux autorités locales, à savoir que maintenant le temps commence à manquer. Il y a d'autres questions, il y a d'autres pays – des pays avoisinants et des pays de la région – ainsi que d'autres régions qui arrivent maintenant à l'avant-scène avec une urgence considérable et qui exigent sans plus tarder l'attention de la communauté internationale.

La Bosnie-Herzégovine est en fait dans une situation de concurrence. Dans le passé, l'assistance était fournie à peu près sans conditions; cette époque est maintenant révolue. Aujourd'hui, la Bosnie-Herzégovine est en concurrence dans la région elle-même avec les pays voisins, en ce qui concerne l'investissement étranger. C'est le seul moyen de progresser. Les autorités locales doivent en devenir pleinement conscientes et elles doivent être aidées en cela par la communauté internationale unanime.

En ce qui concerne la restructuration, je voudrais faire observer que si nous avons élargi notre approche, c'est également parce qu'il y a un grand nombre d'institutions des Nations Unies aujourd'hui qui sont déjà très actives dans la région, et notamment en Bosnie-Herzégovine. Nous devons également leur parler pour voir ce dont elles peuvent se charger, dans le cadre de leurs compétences, parce qu'après la période de rationalisation, un grand nombre de questions ne seront toujours pas réglées et devront continuer de bénéficier de notre attention.

Je vais vous donner un exemple : c'est la raison pour laquelle j'ai invité le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à participer à cet exercice de rationalisation de nos activités, parce que je pense que la Bosnie-Herzégovine se trouve maintenant dans une phase de son évolution où le PNUD peut jouer un rôle important pour les questions de transition. Ces questions de transition, évidemment, sont très semblables à celles qui existent dans les autres pays voisins, donc, à nouveau, la manière régionale d'aborder la situation devrait se trouver de plus en plus au premier plan à l'avant-scène de façon croissante.

Hier, j'ai eu une excellente réunion - la deuxième de ce genre en deux mois – avec l'administrateur adjoint du PNUD, afin de discuter de façon beaucoup plus détaillée du rôle du PNUD. Ceci n'est qu'un exemple; il y a d'autres institutions également auxquelles cela s'applique : l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les institutions européennes également, qui à l'avenir joueront un rôle plus important.

Ceci montre également que la Bosnie est en train de revenir à la normale. C'est un pays qui devient de plus en plus normal et c'est une chose dont nous ne pouvons que nous féliciter, bien entendu.

En ce qui concerne le processus global de restructuration et de rationalisation, je rappelle simplement ce que le Comité directeur a indiqué à la réunion de la semaine dernière en ce qui concerne le plan d'action de la communauté internationale. Ce plan d'action sera très strict, dans la mesure où il aura un certain nombre d'étapes très clairement indiquées et où il donnera une évaluation des échéances et des exigences d'harmonisation du financement multiannuel. Il sera concret, car il présentera un tableau clair des conditions de base à satisfaire et des fonctions à remplir par la communauté internationale, et calibrera ses mandats et ses tâches supplémentaires tout en rationalisant sa présence sur le terrain. Il sera également assez complet, parce qu'il présentera des propositions de réformes structurelles visant à intégrer les différentes institutions internationales en Bosnie-Herzégovine, et qu'il présentera également une vision d'ensemble du futur État. Il présentera un projet de mise en oeuvre recentrée et accélérée pour la période 2002-2005 ; il accordera une attention toute particulière à la justice et aux affaires intérieures ; et il présentera un certain nombre d'options pour instaurer une mission de suivi destinée à contrôler la police.

Le Président : Je remercie M. Wolfgang Petritsch de ses commentaires.

Je donne maintenant la parole à M. Jacques Paul Klein.

M. Klein (*parle en anglais*) : Pour être très précis et très spécifique en ce concerne la question des retours, ces derniers ne sont pas entravés par des questions de sécurité. On peut déceler des tendances de sécurité globalement positives. Le problème clef des réfugiés est économique - c'est à dire l'emploi - et culturel - c'est à dire l'éducation - réclamés par les diverses communautés ethniques.

À l'égard de la question de la rapidité avec laquelle le Service frontalier de l'État pourrait commencer à fonctionner, qui a été posée par le Royaume-Uni, il pourrait l'être intégralement d'ici septembre prochain, au plus tard. J'ai un dilemme sur le plan du financement. J'ai 120 agents qui sont prêts, à présent, à se déployer, mais nous ne disposons pas du financement nécessaire. C'est un problème sur lequel je n'ai pas de prise. Il y a un déficit de 12 milliards de dollars. Si nous obtenons cette somme, et j'espère que nous l'obtiendrons, cela sera achevé d'ici la fin de septembre prochain.

La question des plans et des calendriers a été soulevée à plusieurs reprises par plusieurs membres. Le Plan de mise en oeuvre du Mandat a donné à tout notre personnel un sentiment de dévouement et de centrage, et je recommande une approche similaire aux autres organisations nationales. En d'autres mots, plutôt que d'avoir des critères imprécis et vagues qui ne sont souvent pas respectés, il faudrait demander : quel est votre mandat? Quels sont vos plans pour y parvenir? De quelles ressources avez-vous besoin?

En ce qui concerne les criminels de guerre, c'est embarrassant et cela me préoccupe particulièrement en ce moment où nous traitons de la question du terrorisme international. Cela fait cinq ans environ que M. Karadzic est en liberté. Cela montre essentiellement

l'impuissance de la communauté internationale face au mal. Sa liberté encourage les Serbes extrémistes à résister, empêche les Serbes modérés de se joindre à nous et mine la coopération dans son ensemble. Il continue de nous survoler comme un albatros et de flotter au-dessus de nos têtes comme un nuage toxique. Dans ma propre province d'Alsace, nous avons un proverbe : s'il faut avaler une grenouille, on ne gagne pas grand chose à la regarder. Cela fait cinq ans, à présent, que nous regardons cette grenouille et je pense qu'il est temps d'en finir.

J'ai 95 nationalités dans ma mission. Il s'agit de vos citoyens et ressortissants. Je vous assure qu'ils font un excellent travail et que vous pouvez être très fiers d'eux. Quelquefois, la seule chose que je crains, c'est que lorsque les historiens rédigeront l'histoire de cette période, dans 40 ans, ils diront que la communauté internationale et que les membres du Conseil se sont souvent davantage préoccupés du peuple de la Bosnie-Herzégovine que leurs propres dirigeants ne l'ont fait.

Le Président : Je remercie M. Jacques Paul Klein de son bref commentaire.

Nous arrivons au terme de cette longue séance et je voudrais au nom du Conseil adresser de très chaleureux remerciements à MM. Wolfgang Petritsch et Jacques Paul Klein. Nous avons pu mesurer ensemble les progrès peut-être lents mais continus, réguliers, qui sont accomplis, jour après jour, en Bosnie-Herzégovine, et nous avons pu mesurer en les écoutant le rôle qui revient à deux hommes qui sont chacun à son poste, en charge de faire progresser la Bosnie-Herzégovine vers un avenir européen. C'est ce que nous lui souhaitons.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 16 h 45.